
CABINET

Arrêté N° 2017- 51 /MS/CAB

portant nomination de chef de service auprès
de la Direction générale des études et des
statistiques sectorielles

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ; ✓
- Vu** le décret n°2017-075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du gouvernement ; ✓
- Vu** la loi n° 081/2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'Etat ; ✓
- Vu** le décret n°2016-753/PRES/PM/MS du 16 août 2016 portant organisation du ministère de la santé ; ✓
- Vu** l'arrêté n°2013-1277/MS/CAB du 18 décembre 2013 portant attribution, organisation et fonctionnement de la direction générale des études et des statistiques sectorielles. ✓
- Sur** Sur proposition du Directeur général des études et des statistiques sectorielles,

ARRETE

Article 1 : Dr **SANON Adama**, Médecin généraliste, Matricule 97 464 D, est nommé chef de service financement basé sur les résultats (Service FBR). ✓

Article 2 : Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé au sein de la structure.

Article 3 : Le Secrétaire général du ministère de la santé et le Directeur général des études et des statistiques sectorielles sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 04 AVR 2017

Professeur Nicolas MEDA
Chevalier de l'ordre national

AMPLIATIONS :

- PM
- CAB/MS
- SG/MS
- Directions centrales/santé
- Structures déconcentrées/santé
- Tous les services rattachés
- Archives/chrono
- J.O.